

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

En exercice	11
Présents	8
Votants	7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 17 février 2021

Présents : Mme AUPY Jocelyne, Mme COUSSAUD Aurélie, Mme VINCENT Jessica, Mme LIOT Régine, Mme DUPUY Marine, M. COUSSAUD Jean-François, M. LIOT Gérard, M. PAPOT Rémy

Absents : Mme VISSE Olivia, M. LIOT Gérard

Excusés : Mme BIZE Aurélie, M. MIEN Laurent,

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

Le Président s'étant retiré Madame Régine LIOT prend la présidence.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Décide d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020 qui s'établit en dépenses cumulées à 2 832.00 € et en recettes cumulées à 811.47 €.

Les dépenses de l'exercice en section de fonctionnement se portent à 2 832 €, il n'y a pas de dépense à la section d'investissement et il n'y a pas de recette en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2020.

* Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT